



MARNE

Supplément de 50 euros facturé aux patients en chimiothérapie à la Clinique Courlancy (Reims)

Le Comité de la Marne de la Ligue contre le cancer dénonce une pratique scandaleuse qui porte atteinte à la dignité et la sécurité des personnes en traitements pour cancer

Reims, le 10 février 2022 – Un article paru le 9 février dans L'Union-L'Ardennais met en lumière les témoignages de personnes malades traitées pour un cancer au sein de la Clinique Courlancy à Reims. Ils dénoncent l'entrée en vigueur dans l'établissement d'une nouvelle pratique scandaleuse : réclamer aux patients la somme de 50 euros pour bénéficier d'un fauteuil individuel pour chacune de leurs séances de chimiothérapie. Une « prestation hôtelière » jusqu'alors gratuite.

Le Comité de la Marne de la Ligue contre le cancer dénonce l'instauration de cette pratique inadmissible, qui va à l'encontre des besoins d'intimité et de tranquillité des patients subissant des traitements lourds. Cette dernière entraîne, de fait, une diminution de la qualité de leur prise en charge et engendre un surcoût pouvant représenter plusieurs centaines d'euros par mois pour certains patients.

En outre, en cette période de pandémie de Covid-19, les personnes atteintes de cancer et immunodéprimées sont particulièrement vulnérables. Il est inconcevable de faire ainsi pression sur ces personnes déjà fragilisées.

« Les patients traités pour le cancer subissent déjà les effets de la pandémie depuis deux ans, qui a aggravé les inégalités d'accès aux soins. Cette facturation supplémentaire est inadmissible et porte atteinte à la dignité et à la sécurité des personnes. »

Norbert Bigeat, président de la Ligue contre le Cancer de la Marne

Ce scandale pose une nouvelle fois la question de l'égalité et de la qualité globale de la prise en charge des personnes atteintes de cancer, souvent sous-estimée au profit d'arguments financiers. Les restes à charges, qu'ils soient directement liés aux soins ou plus sournoisement cachés dans le parcours de vie des personnes malades, sont depuis longtemps dénoncés par la Ligue. Il est inadmissible que la dignité et l'intimité d'une personne en traitement par chimiothérapie puisse se monnayer et s'ajouter à la trop longue liste des restes à charge. Cette pratique existe-t-elle dans d'autres établissements français ? La Ligue estime que la question peut être légitimement posée, et, le cas échéant, dénoncée.

Contact presse :

Romain PIERLOT – Comité de la Marne

03 26 79 82 92

06 18 77 90 77

romain.pierlot@ligue-cancer.net